DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES FINANCES – UNITE REGIES CENTRALISEES
REF : APB

ARR2014_ 0096

ARRETE

OBJET : CESSATION DE FONCTIONS DE NICOLAS MANYACH EN QUALITE DE MANDATAIRE SUPPLEANT DE LA REGIE CENTRALISEE D'AVANCES

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret 2008-227 du 5 mars 2008,

VU l'arrêté ministériel en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU l'instruction ministérielle du 21 avril 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2008 fixant les indemnités de responsabilité allouées aux régisseurs des régies de recettes et/ou d'avances,

VU la décision n°D11-124 en date du 30 août 2011 portant institution de la régie centralisée d'avances,

VU l'arrêté n°A11-123 en date du 30 août 2011 portant nomination du régisseur titulaire, Madame Martine BINOIS, et de mandataires suppléants, Madame Mélissa DRAME et Monsieur Nicolas MANYACH, de la Régie centralisée d'avances,

VU l'arrêté n°A11-141 en date du 4 octobre 2011 portant nomination de Madame Marie MUONG en qualité de mandataire suppléant, de la Régie centralisée d'avances,

VU la décision n°D11-17 en date du 14 février 2012 portant Avenant n°1 à la régie centralisée d'avances,

VU la décision n°D12-91 en date du 26 juin 2012 portant Avenant n°2 à la régie centralisée d'avances,

VU l'arrêté n°A12-95 en date du 28 juin 2012 portant Avenant n°1 à la nomination du régisseur titulaire et de mandataires suppléants de la Régie centralisée d'avances,

VU la décision n°D12-146 en date du 21 septembre 2012 portant Avenant n°3 à la régie centralisée d'avances,

VU l'arrêté n°ARR2012_ 0178 en date du 21 septembre 2012 portant cessation de fonctions de Mesdames Mélissa DRAME et Marie MUONG en qualité de mandataires suppléants, de la Régie centralisée d'avances, à compter du 1er octobre 2012,

V I L L E D E N O I S I E L

Suite 1 de l'arrêté N°ARR 2014_ 0096
portant sur la cessation de fonctions de Monsieur Nicolas MANYACH en qualité de mandataire suppléant de la Régie centralisée d'avances

VU l'arrêté n°ARR2012_ 0179 en date du 21 septembre 2012 portant Avenant n°2 à la nomination du régisseur titulaire et de mandataires suppléants de la Régie centralisée d'avances, à compter du 1er octobre 2012,

VU l'arrêté n°ARR2012_0180 en date du 21 septembre 2012 portant nomination de Madame Muriel BARREAU en qualité de mandataire suppléant, de la Régie centralisée d'avances, à compter du 1er octobre 2012,

VU la décision n°DEC2012_228 en date du 21 décembre 2012 portant Avenant n°4 à la régie centralisée d'avances,

VU l'avis conforme du Comptable public en date du 30 avril 2014,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est mis fin aux fonctions de mandataire suppléant de la régie centralisée d'avances, de Monsieur Nicolas MANYACH à compter du 5 mai 2014.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Aux intéressés.

Chargés, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Le Comptable public
Pour avis conforme du 30 avril 2014

TRESORERIE MARNE LA VALLEE - SECTEUR LOCAL -
3,5, Cours des Roches
77458
MARNE LA VALLEE
Cédex 2

Fait à Noisiel, le 5 mai 2014
Le Maire

Daniel VACHEZ

MAIRIE DE NOISIEL (Seine & Marne)

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

place E.Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

*Suite 2 de l'arrêté N°ARR 2014_* 0096
portant sur la cessation de fonctions de Monsieur Nicolas MANYACH en qualité de mandataire suppléant de la Régie centralisée d'avances

Le régisseur titulaire
Martine BINOIS
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)
Vu pour acceptation

Le mandataire suppléant
Nicolas MANYACH
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)
Vu pour acceptation

Le mandataire suppléant
Muriel BARREAU
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)
Vu pour acceptation
Barreau

Cadre réservé à l'AG

~~*Transmis au représentant de l'Etat le*~~
Affiché le 07 MAI 2014
Notifié le 07 MAI 2014
Publié le 07 MAI 2014

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

place E.Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2